



La stratégie territoriale RH de l'État évolue

Après trois années de déploiement, la stratégie territoriale RH de l'État est actualisée afin de tenir compte de l'évolution des priorités nationales et des enjeux territoriaux. Elle s'articule autour de trois axes principaux :

1. attirer les talents et fidéliser les agents : en améliorant la connaissance de l'emploi public local et en renforçant la visibilité des métiers de la fonction publique, en valorisant la diversité des parcours professionnels dans les territoires et en encourageant les mobilités, en améliorant l'impact de l'action sociale interministérielle, en levant les freins liés à l'accès au logement ;
2. accompagner les employeurs et les agents publics : en structurant mieux l'offre régionale de formation pour mieux répondre aux besoins des agents et des employeurs publics, en accompagnant les transformations et les organisations du travail, et en améliorant l'environnement de travail ;
3. consolider la gouvernance territoriale de la politique RH de l'État et la mobilisation des acteurs concernés.

Issue d'un travail partenarial avec les acteurs de terrain notamment, cette stratégie vise à incarner pleinement les politiques RH de l'État dans les territoires et à accompagner concrètement la transformation des organisations et des pratiques. Elle encourage les collaborations interministérielles et inter-versants, en particulier au sein des comités locaux de l'emploi public, afin de promouvoir les métiers du service public auprès du plus grand nombre, de favoriser la diversité des profils recrutés et des parcours proposés, et de développer des initiatives communes en direction des agents publics.

Elle s'inscrit ainsi pleinement dans le projet stratégique « DGAFP 2030, partenaire des services publics » (action n°7) et dans l'objectif du Gouvernement de renforcer la capacité d'action de l'État dans les territoires, en complément de la simplification des normes et procédures, de l'approfondissement de la déconcentration des actes de gestion, de l'harmonisation des pratiques et de la professionnalisation de la fonction RH, priorités portées par la DGAFP.

En étroite concertation avec la DGAFP et avec l'appui des plateformes régionales d'appui interministériel à la gestion des RH (PFRH), cette stratégie sera déclinée localement, par les préfets de région, au moyen de feuilles de route régionales triennales de stratégie RH, permettant de tenir compte des spécificités et des besoins de chaque territoire. Ces feuilles de route détailleront les actions nécessaires pour traduire les objectifs stratégiques en mesures opérationnelles partagées avec l'ensemble de la communauté RH.

Télécharger la stratégie territoriale RH de l'État 2026-2028 